

CONSULTATION

POUR LA CESSION DE L'IMMEUBLE

SITUE 3 RUE MICHEL ROLLE



PREAMBULE

La commune d'Ambert et la communauté de communes Ambert Livradois Forez ont entrepris une politique ambitieuse de remobilisation du bâti existant.

La commune souhaite poursuivre sa politique de revitalisation et réhabilitation du centre-bourg en rétrocédant son patrimoine à des opérateurs privés, dans l'optique d'impulser des travaux d'amélioration de l'habitat qualitatif.

Le conseil municipal a donc décidé la rétrocession de l'immeuble situé 3 rue Michel Rolle à Ambert sur la base d'un cahier des charges et défini une procédure de choix des candidats à l'acquisition de ce bien.

La présente consultation a pour but de sélectionner un porteur de projet pour mener à bien cette rénovation.

Elle comprend :

- La déclaration préalable présentant l'état existant et future du bien ;
- Un descriptif des travaux à réaliser ;
- Le cahier des charges à respecter ;

Objet de l'Appel à manifestation d'intérêt :

Le présent appel à projet a pour objet la cession de l'immeuble situé 3 rue Michel Rolle à Ambert (cadastré AM 310).

La cession est fixée à 1 € HT. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

En contrepartie, l'acquéreur devra réaliser les travaux de réhabilitation, conformément aux prescriptions et autorisations administratives citées ci-dessus.

L'appel à manifestation est à destination de propriétaires modestes pour de l'accession sociale à la propriété. L'acquéreur devra habiter le bien pendant 3 ans au minimum.

La date maximum pour répondre à l'appel à projet est fixée au **30 septembre 2025**.

Document à retirer en mairie pour la candidature

Il sera remis aux candidats qui en feront la demande :

- Le cahier des charges à respecter ;
- La déclaration préalable présentant le bâtiment dans son état futur ;
- La notice descriptive des travaux ;
- Le montant des travaux et les aides apportés dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain.

Il leur permettra d'élaborer une candidature pour l'acquisition de l'immeuble.

Documents à remettre pour répondre à l'appel à candidature :

La sélection des candidats se fera sur la base des documents suivants qui seront à remettre en mairie au plus tard le :

- Lettre motivée,
- Plan de financement : en fonction du budget de l'opération transmis dans le bilan financier en annexe et le montant des aides de l'OPAH-RU, également transmis dans le bilan financier,
- Dernière déclaration de revenus fiscale.

Présentation du bâtiment :



Plan de situation :



Parcelle AM 310



Bien concerné par la présente vente avec cahier des charges situé 3 rue Michel

Rolle

Photo du bâtiment :

